

Réf: Dossier 453772

Avis de constitution

SOCIETE « DANDOU EXPRESS » en abrégé « D.E »

Siège ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE AGOUTIS, Lot
L3, Ilot N/D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 09/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DANDOU EXPRESS » en abrégé «
D.E »

Objet: Transport de personnes , de biens et de marchandises , déménagement d'effets personnels , commerce général, et pour la réalisation de l'objet social, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE AGOUTIS, Lot
L3, Ilot N/D

Dirigeant(s) M AMON NIANGBA CHRISTOPHE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12876 du 04/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76472/GTCA/RC/2025 du 04/12/2025

